

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**ARRONDISSEMENT OUTREMONT**

**Le boisé du sommet d'Outremont et le Plan directeur du  
cimetière Notre-Dame-des-Neiges**



**Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal**

**Le 2 décembre 2003**

## **La portée du mémoire**

Ce mémoire vise la partie de la propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges située sur le territoire de l'arrondissement Outremont et que le Plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges inclut dans le «secteur Saint-Jean-Baptiste». Mon propos concerne donc exclusivement l'avenir du boisé du sommet d'Outremont.

## **Les gestes passés**

Alors qu'en 1987 le Plan de mise en valeur du mont Royal donnait naissance au site du patrimoine du mont Royal, les ex-villes de Montréal, de Westmount et d'Outremont mettaient de l'avant le projet audacieux d'un «parc des trois sommets» réunis par un chemin de ceinture et des chemins de traverse. Un projet qui n'a pu se concrétiser jusqu'à maintenant à cause principalement des négociations nécessaires avec le cimetière, lesquelles arrivent enfin à un moment déterminant.

La fusion des villes et la constitution de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal sont venues donner un encadrement nouveau à la définition des vocations et de l'utilisation future des composantes de ce lieu qui s'affirme de plus en plus aux yeux de tous comme la figure emblématique de Montréal.

L'arrondissement Outremont a appuyé la constitution de l'arrondissement historique et naturel devant la Commission de biens culturels du Québec en mai 2002, notamment pour les raisons suivantes :

- Le mont Royal constitue une composante fondamentale du patrimoine montréalais et une richesse inestimable qui tient au contraste et au délicat équilibre entre la ressource naturelle que représente la montagne et la valeur culturelle qui s'y est greffée au cours des ans.
- L'enjeu principal qui justifie la détermination d'un statut particulier visant à préserver le mont Royal, vient essentiellement des menaces à l'intégrité des caractéristiques de la montagne qu'exercent les pressions de développement des institutions qui s'y trouvent.

- Parmi les valeurs associées au mont Royal (culturelle, historique, paysagère, architecturale) celle qui doit primer sur toutes les autres, celle que l'on doit absolument sauvegarder c'est la valeur écologique. Pourquoi ? Parce qu'elle magnifie toutes les autres en les mettant en scène dans le décor naturel exceptionnel de la montagne.

### **Les visées du Plan directeur**

À la lecture du Plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, nous retrouvons les tracés des chemins d'accès attendus depuis le dépôt du Plan de mise en valeur du mont Royal. Un de ces tracés emprunte l'ancien chemin Saint-Jean-Baptiste qui, depuis le boulevard du Mont-Royal, mène tout en haut du sommet d'Outremont, à travers le boisé. Ce qui nous apparaît conforme aux attentes de l'arrondissement.

Par contre, nous constatons qu'on projette l'aménagement d'un poste d'accueil et d'information avec aire de stationnement aux abords du boulevard du Mont-Royal. De plus, le plan directeur met de l'avant l'introduction de sépultures en milieu boisé ainsi que la construction de charniers et d'un belvédère.

Certes, ces interventions sont prévues dans un horizon qui semble lointain, 2026. Mais, aujourd'hui même, elles remettent en question le projet collectif d'un parc des trois sommets. Plus fondamentalement, à notre avis, ces interventions brisent le délicat équilibre entre le cadre naturel et la valeur culturelle de la montagne dont je faisais mention précédemment. Bref, à l'égard du boisé du sommet d'Outremont, le Plan directeur est à sa face même incompatible avec les orientations poursuivies par les municipalités d'alors et avec les principes ayant guidé la constitution de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Voici les questions que nous nous sommes posées et que nous soumettons ici à l'attention des commissaires de l'Office.

- Les aménagements proposés sont-ils conséquents avec les objectifs de protection, de sauvegarde et de mise en valeur de la ressource naturelle exceptionnelle que représente le boisé du sommet d'Outremont ?

- Peut-on imaginer que les usages proposés ne nécessiteront pas la construction de chemins d'accès, d'aires de manœuvre pour la mise en terre, pour les cortèges, pour les véhicules d'entretien ?
- Pouvons-nous, ne serait-ce que partiellement, sacrifier à des aménagements funéraires et au profit de quelques concessions individuelles, un des derniers boisés non aménagés de l'île de Montréal, témoin de ce que fut jadis le mont Royal ?

Questionnés sur le sujet dans le cadre de la concertation sur les enjeux d'aménagement locaux du Plan d'urbanisme de Montréal, les citoyens nous ont répondu que l'on devait s'assurer de mettre à l'abri le boisé du sommet d'Outremont de toute forme d'aménagement à des fins funéraires. Ils acquiesçaient même à l'idée d'une forme d'appropriation publique qui en ferait une réserve naturelle donnant aux montréalais et aux résidents d'Outremont un parc d'intérêt écologique, au même titre que les boisés du parc du Mont-Royal et du parc Summit à Westmount.

### **Rappel de la valeur écologique et patrimoniale du boisé du sommet d'Outremont**

Situé au cœur de la ville de Montréal, le boisé du sommet d'Outremont participe de manière incontournable à la valeur identitaire et patrimoniale du mont Royal. Par sa superficie appréciable de plus de 11 hectares, il s'offre à la vue des résidents de l'autre versant de la montagne et permet une ascension en milieu naturel vers des points de vues saisissants sur la ville environnante, et bien au-delà.

Il s'agit d'un boisé dont on dit qu'il est l'un des derniers boisés, non seulement du mont Royal, mais également de l'île de Montréal, à n'avoir jamais été défriché. On y recense une population arboricole d'environ 2 200 arbres matures, d'une hauteur de plus de 22 mètres, principalement des chênes rouges qui forment un peuplement rare et plus que centenaire. On y trouve, en plein milieu urbain, une concentration de plusieurs espèces d'oiseaux, de mammifères et d'insectes.

Présentement les piétons et les cyclistes pénètrent de façon informelle sur la propriété du cimetière en utilisant l'ancien chemin «Saint-Jean-Baptiste ». Il n'est pas rare de rencontrer

des promeneurs solitaires et même des familles qui viennent se promener dans ce havre de paix au milieu des quartiers de la ville.

Le boisé du sommet d'Outremont, dont les origines remontent aux premiers peuplements forestiers de l'île de Montréal tels qu'ils seraient apparus aux découvreurs de ce pays, présente un potentiel de mise en valeur à des fins d'interprétation et de découverte écologique, historique et patrimoniale. Ce potentiel doit être préservé de tout projet de développement.

### **Recommandations**

Nous vous soumettons madame, monsieur les commissaires, de même qu'à la présidente du Conseil du patrimoine de Montréal, les recommandations suivantes :

- 1. Que le Plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges reconnaisse de façon concrète la valeur écologique et patrimoniale du boisé du sommet d'Outremont en y excluant toute forme d'aménagement à des fins funéraires.**
- 2. Que ce boisé soit identifié comme un secteur naturel à préserver et à mettre en valeur à des fins d'interprétation écologique, historique et patrimoniale.**
- 3. Que dans le cadre des négociations entre la ville de Montréal et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le boisé du sommet d'Outremont soit l'objet d'une entente ou partie d'une entente plus large, visant à faire de ce boisé un parc semi-public d'accès contrôlé, ouvert à la population en général et aux familles qui viennent régulièrement ou occasionnellement visiter les lieux de sépultures de leurs disparus.**

### **Conclusion**

Pour terminer, j'aimerais faire valoir ici, que nul ne peut prévoir le contexte concurrentiel de «l'industrie funéraire» auquel sera confronté le cimetière Notre-Dame-des-Neiges dans 20 ans. Le boisé du sommet d'Outremont sera-t-il alors l'objet de nouvelles menaces fondées sur les impératifs d'exploitation et de rentabilité du cimetière ?

Nous croyons que dès maintenant les gestionnaires du cimetière doivent envisager d'autres avenues que l'exploitation des espaces naturels de la montagne à des fins funéraires

Nous croyons que les montréalais n'ont pas à attendre 20 ans avant que soit rendu accessible et mis en valeur un des sites naturels les plus significatifs du mont Royal.

Nous croyons enfin, que le moment est venu de conclure une négociation avec le cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui embrasse la problématique globale de protection de la montagne, incluant la vocation des éléments naturels que sont les boisés du mont Royal et tout particulièrement le boisé du sommet d'Outremont. En somme, il est temps de concrétiser le projet du «Parc des trois sommets».

**Stéphane Harbour**

*Conseiller associé au Comité exécutif en matière d'urbanisme  
et d'aménagement du territoire, Ville de Montréal  
Président de l'arrondissement Outremont*